

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Wilson® WeedOut® Ultra Herbicide pour pelouse
Wilson® WeedOut® Ultra Herbicide pour pelouse à piles

Code de produit : 7217790, 7217793, 7217794, 7227793, 7247793
7217810

Numéro d'homologation : 32515
32512

Utilisation : Herbicide

Restriction d'utilisation : Utiliser seulement tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.

Fabricant : Premier Tech Home & Garden Inc.
1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1

Tél. en cas d'urgence : 1-800-268-2806, option 5

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification : Non classifié selon SIMDUT 2015**Pictogramme(s) :****Mention d'avertissement :****Mention(s) de danger :****Conseil(s) de prudence :****Autres Dangers****SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	Numéro CAS	%
Acide 4-chloroindole-3-acétique, présent sous forme de sel de potassium	2519-61-1	0,45

Les concentrations sont exprimées en % masse/masse

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation Amener la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle puisse respirer adéquatement. Appeler un centre antipoison / médecin si la personne ne se sent pas bien.

Peau Nettoyer doucement avec beaucoup de savon et d'eau. Obtenir une assistance médicale si des complications surviennent.

Yeux Rincer avec précaution avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes et continuer à rincer. Obtenir une assistance médicale.

Ingestion Si ingéré, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur la façon de traiter. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela n'ait été prescrit par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets importants Aucun connu

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone, eau en brouillard.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Aucun connu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz de combustion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles :

Selon l'étendue du rejet, considérer le recours aux pompiers/intervenants d'urgence équipés d'équipement de protection individuelle approprié pour le nettoyage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le nettoyage. Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité et des gants imperméables (ex. : gants en néoprène). Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'urgence :

Aucune mesure d'urgence particulière requise.

Précautions environnementales :

Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres sources d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Absorber le liquide déversé avec un absorbant sec. Mettre dans un contenant le produit inutilisable en vue de son élimination.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Garder hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette du produit au complet avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver dans le contenant d'origine. Laver les mains après l'emploi. Ne jamais réutiliser le contenant vide.

Conditions de sûreté en matière de stockage :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.

Min.: 4°C et Max.: 30°C

Incompatibilités :

Possible incompatibilité avec les oxydants

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucun requis

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage : Aucune exigence spécifique.

Peau : Aucune exigence spécifique.

Voies respiratoires : Aucune exigence spécifique.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair de couleur ambre
Odeur	Aucune connue
Seuil olfactif	Aucun connu
pH	7.0 - 8.5
Point de fusion/ point de congélation	0°C F (32°)
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Non inflammable
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non explosif
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible
Densité relative (eau=1)	1
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log K _{ow})	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	0.99 mPA

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Réagira avec les oxydants
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur intense, lumière directe
Matériaux incompatibles	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

 Voies respiratoires Peau Yeux Voies digestives

Toxicité aiguë :

DL₅₀ (orale; rat) > 5 000 mg/kgDL₅₀ (cutanée; rat) > 10 000 mg/kgCL₅₀ (Inhalation) (4h/rats) : Aucune donnée disponible

Irritation et corrosion de la peau : Non classé selon les critères du SGH

Irritation et lésions oculaires graves : Non classé selon les critères du SGH
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé selon les critères du SGH

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique : Aucune donnée disponible
Expositions répétées : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus : Non classé selon les critères du SGH
Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité : Aucune donnée disponible
Effet sur ou via l'allaitement : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé selon les critères du SGH

Information supplémentaire : Aucune donnée disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Persistance et dégradation	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Mobilité dans le sol	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Autres effets nocifs	Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé par le règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (TMD).
Non réglementé par le règlement américain du Département des transports (DOT).

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**CANADA****Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) :**

N° d'homologation 32515 et 32512 L.P.A.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Il y a des contraintes environnementales canadiennes spécifiques à la manipulation, à l'utilisation et à la disposition de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

Date de révision : 2019-10-03

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS
ARLA: Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CAS: Chemical Abstracts Service (Numéro d'enregistrement)
CIRC: Centre international de Recherche sur le Cancer
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
FDS: Fiche de données de sécurité
LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LPA: Loi sur les produits antiparasitaires
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH: Système Global Harmonisé